



D.2019.10.16.8.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

8 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**8.4 - Autorisation de contracter un emprunt de 35 millions d'euros auprès de la Banque Postale :
Compléments à la délibération D.2019.03.07.9.4 du 3 juillet 2019.**

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Dans le cadre du financement des travaux inscrits au PDU pour 2019, le comité syndical a décidé de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de 35 000 000 € (trente-cinq millions d'euros).

Dans le cadre de la mise en place de cet emprunt, la procédure interne à la Banque Postale a nécessité l'établissement de 4 contrats :

- Trois (3) contrats pour un montant de 10 000 000 € (dix millions d'euros) chacun,
- Un (1) contrat pour un montant de 5 000 000 € (cinq millions d'euros)

En outre, le taux d'intérêt prévu était alors de 0,91% pour un départ immédiat, ou 0,98% pour un départ différé au 19 juin 2020.

L'objet de la présente délibération est de préciser la date de versement prévue dans le contrat.

En conséquence, le versement du montant de 35 000 000 € (trente-cinq millions d'euros) répartis sur les quatre contrats, classés 1A selon la charte Gissler, sera effectué le 19 juin 2020 pour un taux de 0,98%.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1: AUTORISE la répartition de l'emprunt d'un montant de 35 000 000 € (trente-cinq millions d'euros) souscrit auprès de la Banque Postale en quatre contrats.

ARTICLE 2 : FIXE la date de versement des sommes correspondantes au 19 juin 2020, pour un taux de 0,98%.

ARTICLE 3 : AUTORISE le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

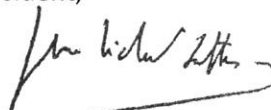
ARTICLE 4 : S'ENGAGE, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

ARTICLE 5 : AUTORISE son Président à signer les conventions de crédit susvisées et tout autre document nécessaire.

ARTICLE 6: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191018-20191016-8-4D- DE Date de télétransmission : 18/10/2019 Date de réception préfecture : 18/10/2019
--